

Comment l'Europe veut restaurer ses écosystèmes d'ici à 2050

Pêche, maintien des tourbières et des forêts, l'Union européenne est en passe de finaliser une nouvelle législation pour restaurer les milieux naturels. Voici ce que le texte prévoit

Selon Bruxelles, 80 % des habitats naturels dans l'Union européenne (UE) sont dans un état de conservation « mauvais ou médiocre » (tourbières, dunes et prairies, particulièrement). Pour y remédier, l'UE prépare une législation sur la restauration de la nature, en cours de finalisation entre eurodéputés et États membres, qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité en imposant de réparer les écosystèmes abîmés.

Le texte imposerait aux Vingt-Sept d'instaurer d'ici à 2030 des mesures de restauration sur 20 % des terres et espaces marins à l'échelle de l'UE, puis d'ici à 2050 sur l'ensemble des zones qui le nécessitent. À l'échelle nationale, chaque État serait tenu de restaurer d'ici à 2030 au moins 30 % des habitats abîmés, puis 60 % d'ici à 2040.

1 Les objectifs prioritaires

Concernant la pêche, les eurodéputés proposent une disposition obligeant les États à trouver une solution rapide en cas de contradiction entre l'activité de pêche et l'objectif de « restauration de la nature ». Bruxelles pourrait alors intervenir in fine pour imposer une mesure appropriée à tous les pêcheurs sur la zone visée. Le texte liste également des critères pour améliorer l'état des forêts : stockage de carbone, populations d'oiseaux, quantité de bois mort... Le Parlement a ajouté l'objectif de planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030.

Parmi les objectifs du texte, la restauration des tourbières, pré-



Le Parlement souhaite planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030. ILLUSTRATION PASCAL BATS / « SO »

cieux puits de carbone, est aussi en jeu. Selon la position des États membres, 30 % des tourbières drainées utilisées en agriculture devraient être restaurées d'ici à 2030 (notamment en les réhumidifiant) et 40 % d'ici à 2040.

2 Des mesures toujours en discussion

Bruxelles souhaitait imposer un objectif contraignant de non-détérioration (maintien en bon état) sur de vastes zones, y compris hors des aires Natura 2000. De leur côté, les États défendent plutôt une simple obligation à prendre des mesures, sans contrainte de résultat. Les eurodéputés sont sur la même ligne, mais la formulation exacte, plus ou moins contraignante, fait débat.

Les eurodéputés ont également introduit un dispositif permettant aux gouvernements nationaux de suspendre automatiquement l'application du texte en cas d'impact socio-économi-

que « exceptionnel ». Une mesure que les États ont approuvée, mais strictement encadrée. Elle ne pourrait être déclenchée que par Bruxelles, uniquement en cas d'impact sur l'offre alimentaire.

3 Les zones « à haute diversité » abandonnées

Mentionnée par Bruxelles, l'extension de zones « à haute diversité » (haies, étangs, arbres fruitiers...) sur 10 % des terres agricoles à l'échelle de l'UE disparaîtra : il ne s'agissait que d'un objectif indicatif, mais la droite parlementaire en fait une ligne rouge, estimant que cela menacerait les rendements agricoles.

Environ 115 milliards d'euros du budget européen 2021-2027 seront disponibles pour la biodiversité. Bruxelles estime que chaque euro investi rapporterait entre 8 et 38 euros, via les avantages d'écosystèmes sains (dépenses de santé, qualité des sols, moins d'inondations...).